

# précarité... fraternité ?

→ suite de la page précédente

### L'expulsion est-elle une solution ?

Quand des terrains sont occupés illégalement, c'est aux propriétaires, quels qu'ils soient, de faire la démarche en vue d'une expulsion. Expulsion qui peut aussi se faire par arrêté municipal mais qui doit alors être justifié sous le motif d'un péril imminent, pour des raisons sanitaires ou de sécurité, tant pour les populations qui vivent sur le site que pour celles qui vivent à proximité. « *Bien souvent, pour s'alimenter ou se chauffer, les Roms font des feux qui peuvent se propager à leurs abris de fortune ou tout simplement à la végétation. Cela constitue un danger, comme cela a été récemment le cas en Seine-Saint-Denis, où les forces de l'ordre, suite à un incendie, ont dû évacuer un campement de 300 personnes situé dans une zone industrielle* », évoque le préfet de l'Essonne. Dans le département, les expulsions consécutives à un arrêté municipal restent rares. Le dernier exemple datant du 27 août dernier (lire Le Rép. du 30 août 2012). A Ris-Orangis, le campement de la RN7 se situe sur des terrains appartenant à 80 % au Conseil général et à 20 % à RFF. « *Pour l'instant, contrairement à ce qui avait été fait pour l'ancienne gendarmerie de Viry-Chatillon, le Conseil général n'a*

*pas formulé de recours* », précise le préfet. Cela traduit-il un renforcement de l'immigration rom ? « *On ne peut pas dire que le phénomène soit en baisse, lâche le préfet. Mais les lois ont changé et d'autres directives seront mises en place au 1<sup>er</sup> janvier 2014, au sujet desquelles certains évoquent un assouplissement, mais ce ne sera pas le cas* », avertit Michel Fuzeau (lire encadré).

### Un dossier complexe

Résoudre le dossier des Roms de façon générale apparaît difficile. En premier lieu, le préfet de l'Essonne justifie cette difficulté sur la fausse impression d'homogénéité de la situation vue de l'extérieur. « *Rien que sur le campement principal de Ris-Orangis, il y a trois groupes distincts qui viennent de villages différents, qui n'ont pas les mêmes niveaux de vie et qui ont une organisation sociale différente*, indique le préfet. *Ainsi, lorsque les services sociaux interviennent pour proposer des solutions d'hébergement, on a rarement une réponse uniforme.* »

Pour autant, la préfecture œuvre tous les jours à trouver des solutions pour mettre fin à la précarité, en lien avec les services sociaux et les associations. « *Nous travaillons avec quasiment toutes les associations, la Fondation Abbé-Pierre, le Secours catholique, le Perou,*

*mais plus difficilement avec l'Association de soutien en Essonne aux familles roms et roumaines (ASEFRR), reconnaît le préfet. En effet, si toutes les autres acceptent de travailler dans le cadre de la circulaire, on ne peut être main dans la main avec des gens qui vont ensuite la dénoncer. Cela n'a pas de sens.* »

Depuis plusieurs années, certains élus préconisent la tenue d'une table ronde en préfecture pour traiter du problème des Roms, ce que les différents préfets successifs ont toujours refusé. « *Face à des situations différentes et à des populations très hétéroclites, pour qui le relogement n'est pas toujours une solution acceptable dans la mesure où ils tiennent à la notion de clan, il ne servirait à rien de réunir tous les acteurs autour d'une même table pour évoquer des pistes générales. Nous n'en sommes plus là. Il convient au contraire d'être pragmatiques* », souligne le préfet. Et ce dernier de rappeler des résultats. « *Souvenez-vous de cette jeune Roumaine arrivée en France à l'âge de 12 ans et qui, après un CAP pressing, est ensuite devenue meilleur ouvrier de France dans sa catégorie. Cela nous donne des raisons d'espérer et de travailler véritablement au cas par cas. Nous avons des réussites individuelles d'intégration en France* », conclut Michel Fuzeau. ■ **F. Herran**

### Trois questions plus précises à Michel Fuzeau, préfet de l'Essonne

#### Le Républicain : Quelles sont les lois en vigueur ?

**Michel Fuzeau :**

« Actuellement, les Roumains et les Bulgares, comme tous les citoyens européens, peuvent librement circuler dans les pays de l'Union. En France, pendant les trois premiers mois de leur séjour, ils sont considérés comme touristes mais doivent ensuite justifier de ressources pour pouvoir continuer à demeurer sur le territoire. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, c'est-à-dire sept ans après l'entrée de la Roumanie et de la Bulgarie dans l'Union, le droit commun européen se substituera au régime transitoire institué par l'Etat français en matière d'accueil des Roms. Reste que des moyens d'existence seront toujours demandés.

#### - Qu'advient-il précisément au bout de ces trois mois ?

**Michel Fuzeau :** Tout étranger se trouvant en France sans ressources au bout de trois mois de présence se voit notifier une obligation de quitter le territoire français (OQTF). Dans ce cas là, l'Etat français prend en charge le coût



#### fois. Quelle est la réalité ?

**Michel Fuzeau :** Jusqu'au 1<sup>er</sup> février dernier, cette prime était de 300 € par adulte et 100 € par enfant. Désormais, elle est de 50 € tandis que les contrôles ont été renforcés, de façon à ce que les réfugiés ne puissent en bénéficier qu'une seule fois. Par le passé, des diagnostics sociaux avaient en effet démontré que certains réfugiés avaient fait l'aller et le retour plusieurs fois. Cela est maintenant impossible avec le contrôle par empreintes digitales. Pour autant, ces nouvelles dispositions n'empêchent pas les autorités de rencontrer des personnes qui souhaitent toujours définitivement rentrer chez elles, même si, encore une fois, ce n'est pas une généralité. ■

**Propos recueillis par Fabien Herran**

■ La famille Covaci habite le bidonville de la N 7 depuis septembre

## Une famille ordinaire

Quand on lui demande le nombre de bidonvilles dans lesquels il a habité, Gheorghe Covaci lève les yeux au ciel, essaye de compter, mais s'y perd souvent. Et pour cause. Montlhéry, Saint-Michel-sur-Orge, Villabé, Ormoy, Brétigny, Viry-Chatillon... et maintenant Ris-Orangis. Arrivés en France en 2002, lui et sa famille sont les exemples malheureux de la gestion des villes essonniennes en matière de bidonvilles. La politique dite "du bout de sparadrap, celui qui s'accroche au bout du doigt et dont on n'arrive plus à se défaire sans le repasser à son voisin".

### « C'est un petit espoir pour nous »

Gheorghe et sa femme Adéla sont installés, avec leurs trois enfants, sur le bidonville de la N7 depuis novembre. « *En Roumanie, il n'y a pas de solutions, on ne pourrait même pas manger tous les jours. Mais c'est surtout pour nos enfants, explique-t-il. Là-bas, on ne pourrait pas les envoyer à l'école.* » Ici, les enfants sont scolarisés à Viry-Chatillon. L'aînée est au collège, le benjamin en primaire et le petit



La famille Covaci dans sa maison du bidonville de la N7.

dernier en grande section, depuis le mois de septembre. « *Il parlait à peine français à sa rentrée, maintenant il ne s'arrête plus, se félicite Adéla. Les maîtresses sont contentes et les enfants oublient qu'ils sont roumains, ils ne parlent presque plus que le français entre eux !* » Des enfants intégrés et des parents qui ne demandent qu'à l'être. Gheorghe a tout fait pour trouver du travail, sans beaucoup de succès. « *J'ai fait ce que m'a dit l'assistante sociale, les démarches auprès de la préfecture, le Pôle emploi, mais je n'ai jamais rien eu* », se désolent-il. Il a travaillé un peu sur les chantiers, comme ferrailleur, et plus récemment en distri-

buant le journal "Sans abris". « *J'ai une autorisation pour ça, s'énerve-t-il en brandissant le papier qui l'autorise à colporter. Pourtant, ça fait quatre fois que la police m'intercepte et jette les journaux à la poubelle.* » Depuis que les associations s'en mêlent, ils se sentent enfin soutenus. « *C'est un petit espoir mais c'est nouveau pour nous, cela nous donne confiance.* » De là à croire en l'avenir, peut-être pas encore. « *L'an prochain ? Je n'y pense pas, on ne sait déjà pas ce qu'il peut se passer d'ici demain, regrette Adéla. Pour les enfants, c'est encore plus dur. Ils ne connaissent pas le "non je ne peux pas". Il faut bien faire avec.* » ■ **S.G.**

■ Dans ces situations, le milieu associatif joue un rôle primordial

## Le poids des associations

Elles se nomment Association de solidarité en Essonne pour les familles roms et roumaines (ASEFRR) et Pôle d'exploitation des ressources urbaines (Perou). Deux associations parmi le flot d'acteurs humanitaires que compte le département. Malgré des méthodes différentes, elles ont réussi à faire bouger les lignes, chacune à sa façon, même si la route reste encore longue.

### Lutter contre la pérennisation

« *Je ne connais personne dans le milieu associatif qui souhaite une pérennisation des bidonvilles comme on l'entend souvent, bien au contraire. Je ne sais plus dans quelle langue le dire* », se désole Sébastien Thiéry, un des responsables du Perou. Sans doute un problème de sémantique. Quand lui parle d'éviter les expulsions brutales en appliquant un travail social en profondeur, d'autres y voient en effet une pérennisation. Implanté depuis le mois de décembre sur le campement de la N7, à Ris-Orangis, le Perou a fait bien plus que beaucoup en peu de temps. « *La circulaire est intéressante, il y a un processus d'intégration, d'accompa-*

*gnement dans lequel nous nous retrouvons, poursuit-il. Mais c'est un travail difficile qui nécessite de la patience.* » Installation de toilettes sèches, étanchéité des circuits électriques, dératation et mise en place de citernes d'eau, le Perou œuvre à donner des conditions de vie décentes aux habitants du bidonville. Sans pour autant faire la sourde oreille quant à la grogne des riverains. « *Nous sommes mille fois d'accord pour rencontrer ces personnes, leur faire comprendre que leur exaspération est la nôtre. Nous allons dans leur sens en apportant des réponses pour que cette situation ne se reproduise pas.* »

### Les enjeux locaux comme obstacles

De son côté, l'ASEFRR est ce que l'on pourrait nommer l'association "historique" dans le département, celle-ci œuvrant depuis 2006 au chevet des populations des bidonvilles. Vaccination, scolarisation... A Ris-Orangis, c'est elle qui est à l'origine des premiers droits obtenus par les habitants des campements. Problème, c'est une association locale. Et qui dit local, dit enjeux locaux, ce qui fait que l'ASEFRR est souvent

accusée par les pouvoirs publics de vouloir faire de la récupération politique. Un affaiblissement certain qui lui donne moins de pouvoirs que certains acteurs, mais peut-être pas moins d'efficacité.

### Problème de communication ?

Le plus étonnant entre associations et pouvoirs publics c'est que tous souhaitent finalement la même chose. Mais personne ne semble vouloir la même méthode pour y arriver. « *Nous allons vers une catastrophe humanitaire, nous savons que ces populations ne quitteront pas le département, s'emporte Laurent Lurton, délégué départemental du Secours catholique. Il faut que tous les acteurs se concertent régulièrement et que l'on applique strictement la loi en matière de domiciliation et de scolarisation.* » Un principe sur lequel chacun s'accorde, politique ou associatif, mais que pourtant beaucoup refusent de traiter en coopération, critiquant les actions des autres. Un manque de communication qui pourrait porter préjudice aux habitants des bidonvilles qui, eux, vivent quotidiennement dans l'urgence. ■ **S.G.**